



CRAN  
CARREFOUR DE REFLEXION ET D'ACTION CONTRE LE RACISME ANTI-NOIR  
Observatoire du Racisme anti-Noir en Suisse

Case postale 251 CH-3000 Berne 7  
[CRAN02@BLUEWIN.CH](mailto:CRAN02@BLUEWIN.CH) - [WWW.CRAN.CH](http://WWW.CRAN.CH)

COMMUNIQUE DE PRESSE - 24 AVRIL 2010

XÉNOPHOBIE D'ETAT

***Après des nouvelles déclarations du directeur de l'ODM sur les Nigériens, le CRAN réclame sa démission et le gel de la coopération entre les gouvernements africains et l'ODM***

Le dimanche 11 avril dernier, dans une interview à l'hebdomadaire dominical alémanique *NZZ Am Sonntag*, M. Alard du Bois-Reymond, directeur récemment nommé de l'Office fédéral des Migrations (ODM), tenu des propos très choquants et méprisants, à la suite du décès d'un jeune Nigérien de 29 ans, le 17 mars 2010, à l'aéroport de Zürich, dans des circonstances épouvantables et inhumaines :

- « 99,5% des quelque 1800 demandes d'asile en provenance du Nigeria enregistrés en 2009 n'ont pas la moindre chance d'aboutir »
- « Ces personnes ne viennent pas ici en tant que réfugiés mais pour faire des affaires illégales ».
- « Une grande partie de ces demandeurs d'asile sont actifs dans la petite criminalité ou le trafic de drogue ».
- « Le problème avec les Nigériens est réel et ne doit pas être tabouisé »

C'est ce message rassurant que M. Alard du Bois-Reymond délivre depuis comme réponse aux multiples interrogations qui se posent toujours sur les conditions de décès du jeune Nigérien entre les mains des agents de l'ODM. Car, malgré la vague de réprobation soulevée par ces paroles, le chef de l'ODM les a réitérées le dimanche 18 avril dernier, à la Télévision Suisse-Romande. Il a tenu en outre à affirmer à cette occasion que sa Cheffe, Mme Evelyne Widmer-Schlumpf, ministre fédérale en charge de Justice et Police, approuvait ses déclarations et qu'il ne regrettait pas leur caractère humiliant et stigmatisant.

Pour le CRAN, les propos de M. Alard du Bois-Reymond soulèvent les observations suivantes :

- Comme pour faire diversion, et alors que le cadavre du jeune Nigérien mort est encore dans ses mains et que les responsabilités restent à établir, le chef de l'ODM blesse avec insistance la sensibilité de sa famille autant que de l'ensemble des Nigériens, en se gargarisant d'accusations péremptoires réduisant le défunt et ses semblables à des vulgaires criminels.
- Pour M. Alard du Bois-Reymond, la présomption d'innocence, principe juridique universel inscrit dans le Code pénal suisse, n'existe pas pour les Nigériens. Sans démontrer que les 99,5% des 1800 demandes d'asile du Nigéria (pays qui compte 150 millions d'habitants) émanent toutes des délinquants avérés, le chef de l'ODM le décrète avec un a priori certain.
- M. du Bois-Reymond démontre ainsi dans ses propos récurrents que l'application du droit d'asile suisse, en ce qui concerne les Nigériens, repose avant tout sur des a prioris. Lesquels, ne reposant sur aucun fait délictuel collectif avéré, ne peuvent que relever de la xénophobie, c'est-à-dire une pure aversion contre une population donnée, les Nigériens, des Africains.
- S'agissant d'un haut responsable fédéral, on est devant une véritable xénophobie d'Etat, puisque tout le dispositif administratif de l'ODM, piloté par son chef, ne peut qu'être guidé par ce principe directeur. Et ceci, au mépris de nos lois, de la Convention de Genève de 1951 sur le principe de non-refoulement ratifiée par notre pays.
- Cette xénophobie d'Etat s'exerce systématiquement sur les ressortissants africains et pas seulement nigériens. Les taux d'octroi de l'asile à leur égard dépassent très rarement le 1% en général. Cette situation discriminatoire est en violation flagrante de l'article 8 de la Constitution sur l'égalité.

- Les propos de M. du bois Reymond cherchent également à masquer la violation de l'Accord de rapatriement conclu avec le Nigéria en 2003, en particulier son article XX.1 sur les garanties liées aux droits de l'homme. Il stipule notamment que ces derniers « *ne doivent subir ni la force, ni la torture, ni de traitement cruel, inhumain ou dégradant* ». Or la Suisse a toujours violé ces dispositions, comme en témoignent d'autres morts ou témoignages récurrents.

Devant ce qui précède,

Le CRAN dénonce avec indignation l'abjection des propos blessants du chef de l'ODM. Ces manœuvres dilatoires sont d'autant plus abjects qu'ils ont pour conséquence - ou objectif - de minimiser la mort du jeune Nigérian - en mettant en avant sa prétendue dangerosité - ainsi que les accusations pesant sur l'ODM.

Le CRAN condamne la xénophobie érigée en principe directeur au sein de l'ODM et revendiquée par son chef au nom du refus des « tabous ». Le CRAN rappelle à cet égard aux autorités fédérales que la Suisse a signé la Déclaration de Durban contre le racisme, la xénophobie, la discrimination et l'intolérance qui y est associée, et qu'elle a inscrit le principe de non-discrimination dans la Constitution fédérale (art. 8).

Devant le risque lourd de partialité dans le chef d'autorités fédérales mises en cause dans la mort du jeune Nigérian, tel que le démontre le chef de l'ODM, soutenu par son ministre de tutelle, le CRAN en appelle à la mise en place d'une commission d'enquête indépendante, seule en mesure de mieux établir les responsabilités et de faire châtier les éventuels meurtriers.

Le CRAN demande également des excuses officielles des Autorités suisses ainsi que la démission avec effet immédiat du directeur de l'ODM. Celui-ci ne peut continuer à exercer de si hautes responsabilités en violant la Constitution en permanence et en instaurant un arbitraire incompatible avec un Etat de droit.

Le CRAN en appelle aux autorités nigérianes et aux gouvernements africains en général de geler leur coopération avec un ODM qui viole copieusement et systématiquement les droits humains des rapatriés.

Le CRAN continue d'insister auprès des responsables africains afin qu'ils fassent également pression sur le gouvernement suisse pour que s'installe dans le pays une culture institutionnelle respectant de manière effective la dignité des Africains vivant en Suisse

Pour le Conseil de gestion du CRAN,

Les Porte-paroles:

André Loembe, Vice-président (079 345 08 52)

Mutombo Kanyana, Secrétaire général (022 343 87 93)

*Communiqué envoyé à :*

- |   |  |
|---|--|
| - <i>Présidente de la Confédération</i>   | - <i>CFR (Commission fédérale contre le racisme)</i>                     |
| - <i>Conseillère fédérale chargée de Justice et Police</i>                            | - <i>Office du Haut Commissaire de l'ONU pour les Droits de l'homme</i>  |
| - <i>Directeur de l'Office des Migrations (ODM)</i>                                   | - <i>ECRI (European Council on Racism and Intolerance, Strasbourg)</i>   |
| - <i>Ambassadeur du Nigéria à Berne</i>   | - <i>Presse nationale et internationale représentée en Suisse</i>        |
| - <i>Ambassadeurs des autres pays africains en Suisse</i>                             | - <i>ONG actives dans la défense de la dignité et des droits humains</i> |
| - <i>Directeur général de l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM)</i> | - <i>ONG et associations africaines</i>                                  |
| - <i>CERD (Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale)</i>       |  |